

Comment se faire rembourser en tant que club sportif ?

La structure sportive demande le remboursement du coût de la licence fédérale, auprès du CTOS-NC par mail à pass-sports-cafat@ctos.nc avec les documents suivants :

- la demande de remboursement complétée

[modèle-type ici >](#)

- le justificatif de prise de licence·s avec, si possible, les montants payés et la date de souscription
- le RIB du club (la 1ère fois uniquement)

Le remboursement sera effectif dans un délai de 15 jours maximum après vérification des documents par le CTOS-NC.

Le dispositif est valable pour des inscriptions prises entre **le 1er janvier et le 31 décembre 2025**.

